

En présence d'Emmanuelle WARGON, l'AFPAC et ses partenaires ont signé une Charte relative à la préservation de la qualité des installations de PAC, le mercredi 6 novembre 2019 sur le salon Interclima



« Cette charte qui s'applique à la qualité doit nous inspirer globalement pour la politique que nous menons. »

C'est par ces mots qu'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire a débuté son discours avant la signature de la Charte d'engagement relative à la préservation de la qualité des installations de pompes à chaleur dans le cadre de la rénovation des bâtiments.

Les 20 signataires de cette charte se sont engagés pour ancrer une obligation d'excellence dans un contexte d'envolée du marché de la PAC.

Au cours de son intervention, Emmanuelle Wargon a rappelé que la **politique du gouvernement en matière de rénovation énergétique des bâtiments** est actuellement construite sur un tryptique, dont l'un des piliers est « l'amélioration de la qualité » et « l'amélioration de la confiance »

Eric Bataille, Président de l'AFPAC, a insisté sur le fait que la signature de cette charte n'est pas une fin en soi puisque l'AFPAC va « créer un comité de pilotage dont le but va être de continuer à entretenir la collaboration et une communication étroite entre les différents signataires, de façon à dégager des pistes d'amélioration et être force de proposition. »

Les 20 signataires de la Charte :

AFPAC	UNICLIMA	EDF	OBJECTIF ECO ENERGIE
CAPEB	SYNASAV	ENGIE France BtoC	LEYTON
FNAS	QUALIFELEC	EFFY	OFEE
UMGCCP - FFB	QUALIBAT	FDME	SONERGIA
SNEFCCA	QUALIT'ENR	GEO-PLC	TEKSIAL

 Éric BATAILLE Président	 Jean-Claude RANCUREL Président	 Patrick BAYLE Directeur Partenariats, Relations Externes et Consommateurs	 Pierre-François CHENU Directeur des relations externes ENGIE France BtoC
 Philippe de BECO Président	 Jean-François CERISE Président de la Commission Génie Climatique UMGCCP	 Frédéric Utzmann Président	 Alain FRAGNAUD Président
 Jean-Luc CARRÉ Président	 Jean-Paul OUIIN Délégué Général	 Christophe FEVRIER Président Fondateur	 Benoit CHEZE Président
 Patrick CARRÉ Président	 Yves JALAGEAS Président	 Maxime JACQUIER Directeur du Conseil	 Maxime JACQUIER Directeur du Conseil
 Aleïn MAUGARD Président	 André JOFFRE Président	 Franck ANNAMAYER Président	 Matthieu PAILLOT Président

L'AFPAC, un organe fédérateur pour l'ensemble de la filière

Créée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) regroupe un panel représentatif de membres de l'ensemble de la filière : industriels, bureau d'études, énergéticiens, distributeurs, laboratoires d'essai et centres techniques, syndicats professionnels, services institutionnels, organismes de certification et de contrôle.

Elle réalise aussi des actions de communication auprès des pouvoirs publics français et européens afin de les sensibiliser à l'intérêt énergétique et environnemental de ces systèmes de chauffage. Elle répond enfin aux nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.

Dans un marché français et européen en développement, elle coordonne et renforce les efforts déjà engagés par les membres de la filière et fédère les intervenants autour d'objectifs qualitatifs communs.

L'AFPAC est régie par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le Conseil d'administration est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'Assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association.